

Étude de cas

Division d'une police conjointe premier décès après une séparation



Clients : Thomas, 48 ans, et Caroline, 45 ans

Besoins en assurance

Thomas, 48 ans, et Caroline, 45 ans, sont mariés depuis plus de 10 ans. Ils ont souscrit une police conjointe premier décès FlexTerm de 500 000 \$ lorsqu'ils ont acheté leur maison, il y a huit ans. Aujourd'hui, alors qu'ils entament des démarches légales en vue d'un divorce, ils souhaitent s'assurer que chacun bénéficie d'une protection financière pour poursuivre ses objectifs personnels, de manière indépendante.

Admissibilité

Puisque leur divorce est en cours, Thomas et Caroline peuvent **diviser leur police conjointe premier décès** en deux polices individuelles **FlexTerm**.

- Chacun peut conserver **jusqu'à 100 % de la couverture initiale**.
- **Aucune preuve d'assurabilité n'est requise**.
- Les primes sont basées sur **l'âge à l'émission de la police initiale**, et non sur leur âge au moment de la séparation.

Solution sur mesure

Thomas et Caroline choisissent tous deux de conserver la protection complète de 500 000 \$. Grâce à l'option de division de contrat, leurs primes individuelles sont établies selon l'âge utilisé lors de la tarification initiale :

- Nouvelle prime mensuelle de Caroline, calculée à 37 ans : **39,15 \$**
- Nouvelle prime mensuelle de Thomas, calculée à 40 ans : **67,05 \$**

Pourquoi choisir une police conjointe avec Assomption Vie ?

✓ Efficacité des coûts

Les polices conjointes premier décès offrent généralement des primes plus abordables que deux polices individuelles, ce qui en fait une option économique pour les couples ou les partenaires d'affaires.

✓ Protection financière partagée

Idéal pour couvrir des dettes communes – comme une hypothèque, un prêt ou une obligation d'affaires – en cas de décès de l'un des assurés.

✓ Souplesse en cas de séparation

Si la relation prend fin – personnelle ou professionnelle – la police peut être divisée en deux polices individuelles. Chaque assuré peut conserver jusqu'à 100 % de la protection initiale, sans preuve d'assurabilité.

Communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour découvrir comment les solutions flexibles d'Assomption Vie peuvent vous convenir.